

Image not found or type unknown



Calcul indemnités licenciement apres retour congé parental

Par **fouaise99**, le **12/10/2009** à **11:15**

Bonjour, je reviens d'un congé parental de 1 an et demi. La situation mon entreprise n'étant pas très florissante, mon employeur envisage mon licenciement économique. Je suis cadre, et salariée de cette société depuis 9 ans. Comment vont se calculer mes indemnités de départ ? La base du calcul va-t-elle être sur les 12 derniers mois (dans ce cas là pas avantageux pour moi) ou sur les 3 derniers mois ? Dans la convention collective des prestataires de service, il semblerait que pour les cadres la base de calcul soit sur les 12 derniers mois, mais comme cela ne m'avantage vraiment pas... Pouvez vous m'aider ? Merci